

CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE PERMIS DE CONDUIRE AU RAIZET



MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE :
ARCH'ILES CONCEPT
29 D terrasse de la loge, Pointe à Pitre
97110
Tél : 0590915388
Mél : aic.gp@wanadoo.fr

Atelier d'Architecture
LUC MARTZ
& associés
s.a.r.l.
55 rue Achille René Boineuf
97110 Pointe à Pitre
Tél : 0690 35 90 05
e.mail : martz@wanadoo.fr

MAITRE D'OEUVRE :
LUC MARTZ ARCHITECTE
Impasse Dorocant
97139 ABYMES
Tél : 0590 89 38 13
Mél : martz@wanadoo.fr

Guez Caraïbes

BUREAU D'ETUDES :
GUEZ CARAIBES
IMMEUBLE PLEIN SUD
97122 BAIE MAHAULT
Tél : 0590 25 07 44
Mél : n.perinelle@guezcaraibes.fr



BET VRD :
VRD CONCEPT CARAIBES
Imm.GDSD-Quartier la Lézarde - Colin Nord
97170 PETIT-BOURG
Tél : 0590 25 78 20
Mél : contact@vrdconceptcaraibes.fr



BE ETUDES SOL :
ANTILLES GEOTECHNIQUE
7 Lot. Fleur de Poirier - Poirier
97170 PETIT-BOURG
Tél : 0590 90 78 32
Mél :
sebastien.dumoulin@antilles-geotechnique.com

BUREAU CONTROLE :
ANCO
Le triangle, rue Thomas Edison
97122 BAIE MAHAULT
Tél : 0590250162
Mél : contact@anco971.fr

COORDONNATEUR SECURITE CHANTIER :
ANCO
Le triangle, rue Thomas Edison
97122 BAIE MAHAULT
Tél : 0590250162
Mél : contact@anco971.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUP**
*Liberté
Égalité*

MAITRE D'OUVRAGE
PREFET DE LA REGION GUADELOUPE
Palais d'Orléans, Rue Lardenoy
97100 BASSE-TERRE

Lot n°02 ETANCHEITE

CCTP

Dossier	2579-2
Date	22/09/2025
Phase	DCE
Indice	A

Sommaire

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES.....	3
GENERALITES.....	3
TEXTES REGLEMENTAIRES	3
Textes réglementaires - Normes.....	3
DTU.....	3
Autres.....	3
QUALITE ET ORIGINE DES MATERIAUX.....	3
Etanchéité.....	3
Classement FIT de l'étanchéité.....	3
Pare vapeur.....	3
Isolation	4
Accessoires.....	4
Etanchéité liquide	4
MISE EN ŒUVRE DES OUVRAGES.....	4
RECEPTION DES SUPPORTS.....	4
CONDITIONS D'INTERVENTION.....	4
DISPOSITIFS DE SECURITE.....	4
MISE EN EAU.....	4
PROTECTION DES OUVRAGES.....	4
DESCRIPTION DES OUVRAGES.....	5
INSTALLATION DE CHANTIER.....	5
DOSSIER D'EXECUTION.....	5
DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES.....	5
ACCES AU CHANTIER	5
MISE EN SECURITE, MOYENS DE LEVAGES.....	5
ETANCHEITE TOITURE TERRASSE INACCESSIBLE AVEC ISOLANT SUPPORT BETON.....	5
TRAITEMENT DES EVACUATIONS DES EAUX PLUVIALES	6
Naissances EP.....	6
Trop-pleins.....	6
COURONNEMENT D'ACROTÈRES.....	6
LIGNES DE VIES A CABLE SUR SUPPORT BETON	6
ETANCHEITE LIQUIDE	6

Code	Désignation
2.1	<u>PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES</u>
2.1.1	GENERALITES Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières n'est pas limitatif et comprend implicitement l'ensemble des travaux nécessaires à la réalisation du projet suivant les règles de l'art, les normes et la réglementation en vigueur au moment de sa réalisation. L'entrepreneur du présent lot est tenu de se conformer au Cahier des Clauses Particulières à tous les corps d'état.
2.1.2	TEXTES REGLEMENTAIRES Les ouvrages indiqués ci-dessous sont applicables dans leur édition la plus récente.
2.1.2.1	Textes réglementaires - Normes - NFP 06.001 Charges d'exploitation des bâtiments, - NFP 06.004 Charges permanentes d'exploitation des bâtiments. - NFP 10-203 Gros œuvre des toitures terrasses - NFE 25 et NFE 27 Eléments de fixation. - NFE 52 Engins de levage. - NFP 36 Evacuation des eaux pluviales. - NFP 37 Accessoires de couverture et lanterneaux. - NFP 38 Matières plastiques. - NFP 41.212 Evacuation des eaux pluviales. - NFP 92.507 et 92.512 Essais de classement au feu des matériaux. - NFP 93 et NFS 71 Filets de sécurité, équipement de chantier, échafaudages. - NFX 10.011 Résistance des matériaux. - NFP 11.221 Cuvelage des bétons armés. - NFP 84.204 à 84.207 Etanchéité des toitures. - NFP 84.300 à 84.316 Produits d'étanchéité. - NFP 84.352 Résistance au poinçonnement.
2.1.2.2	DTU - DTU 14-1 Cuvelage des parties en béton armé. - DTU 20-12 Gros œuvre en maçonnerie des toitures destinées à recevoir un revêtement d'étanchéité. - DTU 43-1 Etanchéité des toitures terrasses sur support béton. - DTU 43-5 Réfection des ouvrages d'étanchéité des toitures terrasses.
2.1.2.3	Autres - Règles professionnelles pour la réfection complète des revêtements d'étanchéité des toitures terrasses éditées par la Chambre Syndicale Nationale de l'Etanchéité (CSNE), deuxième édition septembre 87.
2.1.3	QUALITE ET ORIGINE DES MATERIAUX Il n'est nullement question ici de substituer le présent document à l'ensemble des normes mais simplement de rappeler à l'entreprise l'importance de traiter l'ouvrage avec des matériaux de première qualité, sains, propres, et enfin aptes à remplir les conditions nécessaires à une réalisation soignée. Les matériaux manufacturés devront avoir obligatoirement reçu l'agrément du CSTB. Il appartient de ce fait à l'entreprise, d'en faire la preuve si elle lui était demandée. Le stockage de tous matériaux sera assuré avec soin et seront exclus de la construction tous ceux ne présentant pas les garanties requises, qu'ils soient destinés à être cachés ou non. A tout moment de la construction, le Maître d'Œuvre se réserve le droit de faire procéder à la démolition d'ouvrages exécutés avec des matériaux défectueux. Cette imposition étant sans appel, les sanctions seront prises dans l'intérêt strict et limité du Maître d'Ouvrage et de l'ouvrage même à réaliser. La qualité et la mise en œuvre des matériaux seront telles que l'ensemble puisse recevoir une garantie décennale.
2.1.3.1	Etanchéité Les asphaltes ne sont pas utilisés aux Antilles. L'étanchéité et les relevés seront selon les produits employés conformes aux schémas techniques des DTU ou aux recommandations professionnelles. Les produits non traditionnels (bitumes élastomères type Paradiène, Hyrène, Sopralène, etc.) faisant l'objet d'un avis technique devront être soumis à l'accord préalable du Contrôleur Technique et du Maître d'Œuvre.
2.1.3.2	Classement FIT de l'étanchéité Le classement FIT (F = fatigue, I = Indentation, T = Température) demandé pour les ouvrages du présent marché est : F5 I5 T4.
2.1.3.3	Pare vapeur Le pare-vapeur sera constitué dans les cas courants, d'un enduit d'imprégnation à froid (EIF).

Code	Désignation
2.1.3.4	Isolation L'isolation thermique sera, selon la définition du support et la nature de l'isolant, conforme aux normes, ou aux avis techniques ou aux agréments correspondants. L'isolation devra faire l'objet d'un classement ACERMI.
2.1.3.5	Accessoires La protection sera constituée, selon les types de terrasses, par autoprotection. Les bandes de rives seront en zinc, aluminium... Les pénétrations (eaux de pluie, trop-plein, ventilation, etc.) seront en plomb, zinc, aluminium, inox. Les relevés d'étanchéité seront protégés par bandes porte-solin, recouvrant la totalité de l'épaisseur du complexe (relevé + enduit grillagé + plinthe carrelage). Fixation par vis chevillées dans les murs, joint d'étanchéité élastomère de 1ère catégorie.
2.1.3.6	Etanchéité liquide L'étanchéité et les relevés seront, selon les produits employés, conformes aux schémas techniques des DTU ou aux recommandations professionnelles. Les produits non traditionnels faisant l'objet d'un avis technique, devront être soumis à l'accord préalable du contrôleur technique et du Maître d'Œuvre.
2.2	<u>MISE EN ŒUVRE DES OUVRAGES</u> Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières est établi sur la base d'une réalisation traditionnelle. L'attention des entreprises soumissionnaires est attirée sur le fait qu'elles peuvent proposer divers modes de construction restant, bien entendu, compatibles avec l'aspect architectural du projet. Un descriptif précis concernant le mode de construction proposé devra être joint à la remise des offres. La structure et l'aspect des ouvrages dont la forme, la section ou le volume ont été déterminés en fonction de l'architecture, ne pourront être modifiés. Avant tout commencement d'exécution, la méthodologie retenue devra avoir reçu l'assentiment du concepteur et du Contrôleur Technique. Tous les ouvrages à réaliser devront l'être avec un soin attentif et exécutés conformément aux plans concepteurs. Si une erreur de cote était décelée, l'entrepreneur devrait immédiatement en référer au Maître d'Œuvre. Aucune cote à l'échelle métrique ne devra être prise sur les plans. En tout point et à tout moment dans la réalisation de l'ouvrage, le Maître d'Œuvre pourra demander des vérifications (prélèvements, échantillons, essais en laboratoire, etc.). Tous ouvrages jugés défectueux par le Maître d'Œuvre devront être détruits et reconstruits, le jugement étant sans appel.
2.2.1	RECEPTION DES SUPPORTS L'entrepreneur interviendra sur les supports existants en l'état. Nota : L'absence d'observation de l'entrepreneur prouve qu'il accepte sans réserve, les supports qui lui sont fournis. Aucune réserve concernant les supports ne sera donc admise par la suite.
2.2.2	CONDITIONS D'INTERVENTION D'une manière générale, l'entreprise du présent lot interviendra séparément des autres entreprises et aura à sa charge tous les moyens nécessaires à l'exécution complète des travaux : moyens de levage, garde-corps provisoires, filets, protections, évacuation des gravois à la benne à gravois, nettoyages, remise en état des lieux, etc. D'autre part, l'entreprise devra mettre en place les protections provisoires nécessaires pour que les interventions d'autres entreprises ne provoquent pas de dégâts ; notamment en ce qui concerne les travaux sur souches et édifices, ainsi que la mise en place des garde-corps, les dispositions à prendre à cet égard étant coordonnées par le Maître d'Œuvre. Pendant toute la durée de l'intervention, l'entreprise assurera la protection des ouvertures afin de ne pas inonder les bâtiments lors des pluies.
2.2.3	DISPOSITIFS DE SECURITE Les dispositifs de sécurité de toutes natures, nécessaires à l'exécution des travaux sur les terrasses et conformes aux lois et règlements en vigueur (notamment le décret du 8 janvier 1965), sont à la charge de l'entrepreneur du présent lot. La sécurité du chantier sera assurée vis à vis des ouvriers. Il faudra faire en sorte de prévenir tout risque de chute de matériau ou outillage depuis les terrasses.
2.2.4	MISE EN EAU L'Entrepreneur effectuera la mise en eau systématique des terrasses après réalisation des travaux d'étanchéité. Cette mise en eau comprendra une charge de 4 cm d'eau teintée au-dessus du point haut et sera maintenue pendant 24 heures au moins selon les dispositions du DTU 43-1 article 10-2. Elle pourra se faire avec les pluies naturelles, en mettant en place des rehausses provisoires sur les entrées EP.
2.2.5	PROTECTION DES OUVRAGES L'entrepreneur du présent lot devra assurer par tous les moyens à sa convenance, la protection de ses ouvrages en place contre les risques normaux en cours de travaux. Il demeure responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception de ceux-ci.

Code	Désignation
2.3	<u>DESCRIPTION DES OUVRAGES</u>
2.3.1	INSTALLATION DE CHANTIER Voir C.C.C
2.3.2	DOSSIER D'EXECUTION Voir C.C.C
2.3.2.1	Plans EXE / Dossier technique
2.3.3	DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES Voir C.C.C
2.3.3.1	DOE
2.3.4	ACCES AU CHANTIER L'entrepreneur devra étudier avec soin les accès au chantier et en tenir compte dans son offre. Aucune réclamation financière ne pourra être prise en compte après remise de son offre de prix.
2.3.5	MISE EN SECURITE, MOYENS DE LEVAGES L'entrepreneur devra la mise en sécurité du site et la protection de ses ouvrages. Il devra tous les moyens de levage ou d'échafaudage à la bonne exécution de ses ouvrages.
2.3.5.1	Moyens de levage des matériaux
2.3.5.2	Mise en sécurité pendant toute la durée des travaux (garde-corps provisoires etc.)
2.3.6	ETANCHEITE TOITURE TERRASSE INACCESSIBLE AVEC ISOLANT SUPPORT BETON Localisation : <i>L'ensemble de la surface courante de la toiture terrasse inaccessible, voir plans Architecte</i> Le complexe d'étanchéité sera réalisée par un système bi-couche élastomère SBS , voir DTA 5.2/17-2567_V1 HYRENE SPOT de chez AXTER ou équivalent, comprenant la fourniture et pose : <u>Isolant :</u> Panneau PSE, épaisseur 60 mm, type knauf Therm ATTIK se ou équivalent ; - Résistance thermique de l'isolant ép. : 60 mm : 1.65 m²C/W. - Masse volumique sèche ; 25 kg/m³ - Contrainte de compression ; 150 Kpa (classe de compression : C) Certificat ACERMI à fournir. Les panneaux sont posés en quinconce, jointifs. La fixation de l'isolant se fait à l'aide de colle HYRA-STICK de chez AXTER ou équivalent . Consommation: 200 à 250 g/m² L'application de l'HYRA-STIK se fait par cordon (~50 g/ml), espacés de 30 cm. Il doit y avoir au minimum 2 cordons de colle par panneau isolant. La pose des panneaux isolants doit suivre immédiatement l'application de la colle, avant qu'une peau ne se forme à la surface des cordons . Exercer une pression sur les panneaux isolants (en circulant dessus par exemple). <u>Revêtement d'étanchéité bi-couche en bitume SBS (partie courante) :</u> HYRENE SPOT ADH de chez AXTER ou équivalent : - 1ère couche-membrane d'étanchéité bitumineuse auto-adhésive à base de liant élastomère SBS, à armature polyester stabilisé (120 g/m²) ,et revêtue en sous-face par un film pelable. La sous-face et le joint de recouvrement longitudinal sont auto-adhésifs. La largeur du joint de recouvrement longitudinal est de 70 mm. - Finitions surface ; film macro-perforé + sable HYRENE 40 PY FP AR de chez AXTER ou équivalent : - 2ème couche-membrane d'étanchéité bitumineuse à base de liant élastomère SBS, à armature polyester stabilisé (180 g/m²) , - La fixation de la membrane se fait soudée en plein sur la première couche. - Finitions surface : Paillettes d'ardoise de protection <u>Relevés d'étanchéité, renforts, points singuliers :</u> EIF ; - Vernis ANTAC de chez AXTER ou équivalent Équerre de renfort ; - Bande d'équerre 35 PY de chez AXTER ou équivalent interposée entre la 1ère couche et la 2 ème couche d'étanchéité bitumineuse.

Code	Désignation
	Couche de finition ; - Starcoat R + finition surface : Paillettes d'ardoise de protection de chez AXTER ou équivalent.
2.3.6.1	Isolant 60 mm
2.3.6.2	Complexe d'étanchéité bicouche auto-protégé
2.3.6.3	Traitement des relevés périphériques sur support béton
2.3.7	TRAITEMENT DES EVACUATIONS DES EAUX PLUVIALES
2.3.7.1	Naissances EP Localisation : <i>L'ensemble de la surface courante de la toiture terrasse inaccessible , voir plans Architecte</i> Travaux comprenant : - Les carottages, - La fourniture et pose de naissances EP en aluminium ; - La fourniture et la pose de renforts d'étanchéité, de platines avec moignons (sortie verticale) ; - La fourniture et pose de crapaudines. Nota : l'entreprise devra justifier le dimensionnement des naissances EP.(les naissances EP auront une section appropriée aux surfaces de couverture à évacuer).
2.3.7.1.1	Création de naissances EP
2.3.7.2	Trop-pleins Localisation : <i>L'ensemble de la surface courante de la toiture terrasse inaccessible, voir plans Architecte</i> Travaux comprenant : - La réalisation de carottages pour la pose de trop-pleins; - La fourniture et pose de trop pleins diamètre 80 mm ; - La fourniture et la pose de renforts d'étanchéité et de platines avec moignons. Nota : l'entreprise devra justifier le dimensionnement des trop-pleins (les trop-pleins EP auront une section appropriée aux surfaces de couverture à traiter).
2.3.7.2.1	Création de trop-pleins
2.3.8	COURONNEMENT D'ACROTÈRES Localisation : <i>L'ensemble des relevés de la toiture terrasse inaccessible, voir plans Architecte</i> Fourniture et pose de couvertines de couronnement d'acrotères en tôle 75/100ème laquées 2 faces spécialement adaptées et fixées mécaniquement sur l'acrotère béton par fixations inox (1 fixation tous les 30 cm). Compris toutes sujétions. Coloris au choix de l'Architecte
2.3.8.1	Fourniture et pose de couvertines
2.3.9	LIGNES DE VIES A CABLE SUR SUPPORT BETON Localisation : <i>L'ensemble de la surface courante de la toiture terrasse inaccessible , voir plans Architecte</i> Fourniture et pose de lignes de vie à câble limités à 5 utilisateurs type BATILIGNE ou équivalent pour les opérations de maintenance en tous points de la toiture terrasse inaccessible. Nota ; Il est à privilégier une implantation de la ligne de vie à l'axe du bâtiment.De plus, un complément de ligne de vie devra permettre à l'opérateur de se mettre en sécurité dès le point d'arrivée en toiture terrasse. Ce dispositif devra répondre aux exigences de la norme EN 795, classe C Ces dispositifs de protection individuelle en acier inoxydable seront constitués ; - De câbles ; - D'ancrages d'extrémités et intermédiaires adaptés à un support en béton ; - De dispositifs de passage des points d'ancrages intermédiaires sans se détacher ; - D'absorbeurs d'énergie pour limiter l'impact des forces chocs sur la structure en cas de chutes ; - D'une pièce assurant la liaison entre l'opérateur et le dispositif. La mise en oeuvre des lignes de vie à câble devront être certifiées par un organisme de contrôle.
2.3.9.1	Fourniture et pose
2.3.10	ETANCHEITE LIQUIDE Localisation : <i>L'ensemble de la surface courante des casquettes en béton , voir plans Architecte</i> Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur devra réceptionner les supports. L'absence d'observation de l'entrepreneur prouve qu'il accepte sans réserve, les supports qui lui sont fournis. Aucune réserve concernant les

Code	Désignation
	supports ne sera donc admise par la suite. Nota ; les pentes doivent être conformes au e-Cahier du CSTB 3644. Réalisation d'une étanchéité liquide type STARCOAT PRO de chez AXTER ou équivalent comprenant : - La préparation du support; - La mise en place d'un primaire ; - L'application de l'étanchéité liquide par 2 couches + 1 couche colorée (gris) ; - Le traitement des relevés en périphérie et des point singuliers par un voile renfort ; (hauteur à respecter : 15 cm)
2.3.10.1	Surface courante
2.3.10.2	Relevés d'étanchéité

RECAPITULATIF **Lot n°02 ETANCHEITE**

2.1 - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

- 2.1.1 - GENERALITES
- 2.1.2 - TEXTES REGLEMENTAIRES
 - 2.1.2.1 - Textes réglementaires - Normes
 - 2.1.2.2 - DTU
 - 2.1.2.3 - Autres
- 2.1.3 - QUALITE ET ORIGINE DES MATERIAUX
 - 2.1.3.1 - Etanchéité
 - 2.1.3.2 - Classement FIT de l'étanchéité
 - 2.1.3.3 - Pare vapeur
 - 2.1.3.4 - Isolation
 - 2.1.3.5 - Accessoires
 - 2.1.3.6 - Etanchéité liquide

2.2 - MISE EN ŒUVRE DES OUVRAGES

- 2.2.1 - RECEPTION DES SUPPORTS
- 2.2.2 - CONDITIONS D'INTERVENTION
- 2.2.3 - DISPOSITIFS DE SECURITE
- 2.2.4 - MISE EN EAU
- 2.2.5 - PROTECTION DES OUVRAGES

2.3 - DESCRIPTION DES OUVRAGES

- 2.3.1 - INSTALLATION DE CHANTIER
- 2.3.2 - DOSSIER D'EXECUTION
- 2.3.3 - DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES
- 2.3.4 - ACCES AU CHANTIER
- 2.3.5 - MISE EN SECURITE, MOYENS DE LEVAGES
- 2.3.6 - ETANCHEITE TOITURE TERRASSE INACCESSIBLE
AVEC ISOLANT SUPPORT BETON
- 2.3.7 - TRAITEMENT DES EVACUATIONS DES EAUX
PLUVIALES
 - 2.3.7.1 - Naissances EP
 - 2.3.7.2 - Trop-pleins
- 2.3.8 - COURONNEMENT D'ACROTHERES
- 2.3.9 - LIGNES DE VIES A CABLE SUR SUPPORT BETON
- 2.3.10 - ETANCHEITE LIQUIDE